

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES

Date convocation
03/12/2020

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 10
Nombres de membres Absents : 1
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 11

Date Affichage
03/12/2020

Séance du 8 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le huit décembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : Mme BADIE F., M. BRILLARD M., M. LAUBRAY. J, M. V. PICHEYRE, M. PUJOL D., M. VAILLS S, Mme DABOUIS N., M. DOMINGO J.D, MIRAN P.

Absents excusés : M. CORREIA J.,

Procurations : M. CORREIA J. à Mme BADIE F.,

OBJET DE LA DELIBERATION :
EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE SUR LE CAMI DE FRANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le projet de construction de maison individuelle au Cami de France n'est pas possible en l'état ces parcelles sont enclavées sur la parcelle Section AB 981, ainsi que sur les futurs aménagements de cette zone sur le Cami de France, il est nécessaire de réaliser une extension du réseau électrique par la société ENEDIS.

L'extension de réseau est d'environ 93 ml et le devis établi par ENEDIS prend en charge 40% des travaux. Le montant des travaux à la charge de la commune s'élève à la somme de : 5633.40euros TTC

Les travaux d'extension sont dimensionnés pour une puissance de 24 kVA.

Après délibération, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

DÉCIDE de financer les travaux d'extension de réseau électrique qui seront réalisés par ENEDIS sur le Cami de L'Europe ainsi que pour les futurs aménagements sur cette zone pour un montant total à la charge de la commune (au maximum) de 5 633.40 euros TTC.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Formiguères les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Fait à Formiguères, le 8 décembre 2020.

P. PETITQUEUX,
Le Maire

